

COLPOSCOPIE*

*** Cette fiche présente des informations générales et ne se substitue en aucun cas à la décision prise avec le médecin qui aura en charge votre suivi gynécologique, en fonction de critères médicaux qu'il vous aura exposés**

Madame,

L'examen gynécologique et/ou vos frottis ont suggéré la présence d'anomalie du col utérin qui nécessitent un examen complémentaire appelé colposcopie.

Ces anomalies ne sont pas nécessairement graves. Elles correspondent le plus souvent à des dysplasies ou des lésions intra-épithéliales, lésions bénignes qui peuvent disparaître spontanément, persister ou s'aggraver.

Dans ce dernier cas, elles pourraient aboutir à un cancer du col, si elles ne sont pas traitées.

Les dysplasies ne donnent aucun symptôme, ne se voient pas à l'œil nu, et ne peuvent être visibles qu'en observant le col de l'utérus avec un appareil grossissant et à l'aide de colorants : c'est la colposcopie.

La colposcopie est un examen indolore qui se déroule comme un examen gynécologique habituel, la durée de l'examen étant seulement un peu plus longue.

La colposcopie permet de repérer les lésions et de faire, si nécessaire, une ou des biopsies, prélèvement d'un petit fragment de tissu qui sera analysé par le laboratoire.

Ces prélèvements sont quasi indolores, mais peuvent entraîner un léger saignement.

Les résultats de la colposcopie sont immédiats.

Toutefois, si une biopsie a été réalisée, la conclusion définitive et la décision de traitement n'interviendront qu'après le résultat du laboratoire.

C'est pour cela que si une biopsie a été réalisé, vous devez contacter le médecin qui l'a effectué ou celui qui l'a prescrite afin de connaître les résultats définitifs.

N'oubliez pas que si le traitement d'une lésion devait intervenir, une fois celui-ci réalisé, une surveillance régulière doit être effectuée selon un rythme et une durée qui vous seront précisés par le médecin.

Merci de prendre contact avec le secrétariat au 04.74.73.10.51.

Où puis-je obtenir plus de renseignements ?

Votre médecin représente le meilleur interlocuteur et la meilleure source d'information par rapport à votre cas particulier.

Faites-lui part de votre désir ou de vos questions.

Etiquette de la patiente

Fait en double exemplaire, un exemplaire est importé dans le dossier médical de la patiente.
Informations lues, approuvées et comprises

Le :

Signature (de la patiente)